



Héritage ma soeur peut elle m obliger de vendre

Par diegaoalexisoceane

bonjour.lorsque le deuxième parents est décédé..Ma soeur peut elle m obliger a vendre la maison familiale? si oui au bout de combien de temps? qui va me l obliger?merci.Slt

Par Isadore

Bonjour,

Si vous êtes en indivision sur la maison, votre s?ur peut exiger d'en sortir à tout moment. Soit vous trouvez un arrangement à l'amiable (rachat de ses parts, vente à un tiers), soit un juge procédera soit à un partage si c'est possible (en constituant des lots de valeur égale), soit ordonnera la vente aux enchères du bien.

Vous pourrez participer aux enchères pour le racheter.